



## PCW

45 Boulevard Marcel PAGNOL  
06130 GRASSE - FRANCE  
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19  
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

### Fiche Technique

# TUBEREUSE ABSOLUE - TUBABS/1

Fournisseur PCW

Référence : TUBEREUSE ABSOLUE - TUBABS/1

## 1 - DONNEES TECHNIQUES

*I.N.C.I.* : -  
*Nom botanique* : Polianthes tuberosa L. Absolute  
*Description* : Extraction a l'hexane et à l'éthanol  
*Origine MP* : 100% Naturelle (source Végétale)  
*Utilisation de la substance / mélange* : Usage industriel seulement  
*Application* : Parfums / Cosmétiques / Arômes  
*Taux d'utilisation max. recom.* : 1.5%

### 1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

*Aspect* : Solide  
*Couleur* : Marron clair à marron foncé  
*Odeur* : Riche, floral, miellé, épicé  
*Pouvoir rotatoire en °* : -  
*Taux peroxides mmol/l* : -  
*Point d'ébullition en °C* : -  
*Point éclair en °C (coupelle fermée)* : >100

## 2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

*CAS N°* : 8024-05-3  
*AFNOR / ISO* : -  
*Reg. 1223/2009 & mod.* : Voir certificat  
*Allergènes SCCNFP List* : Voir certificat  
*IFRA* : Restricted (50th Am.)  
*CMR (Reg. 1223/2009/CE)* : Voir certificat  
*Statut kosher* : Certifié  
*Statut Hallal* : Certifié

### 2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

*Allergènes alimentaires (Reg. 1169/2011 / CE)* : Aucun

# TUBEREUSE ABSOLUE - TUBABS/1

*Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) :* Ne provient pas / ne contient pas d'OGM

*Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) :* Pas de risque d' ESB ou d'EST puisque aucune matière d'origine animale n'est utilisée dans les différents stades du procédé de fabrication.

*Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) :* Substance aromatisante naturelle

## **4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE**

*Durée de conservation :* 12 mois, gardé selon les conditions de stockage.

*Tunnel codes ADR :* /

*Code douanier :* 3301 29 31 00

### **4.1 - STOCKAGE**

*Stockage :* Stocker à température ambiante (25°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

### **Transport :**

*Transport par route ADR/RID :* NR Non réglementé pour le transport

*Transport Maritime IMDG :* NR Non réglementé pour le transport

*Polluant Marin :*

*Transport Aerien IATA :* NR Non réglementé pour le transport

# TUBEREUSE ABSOLUE - TUBABS/1

## LEGISLATION :

RIFM - ID N° : 1178-F2.7  
FDA : 182.20  
FEMA : 3084  
EINECS (EU) : 305-108-4  
ECL (Corée du Sud) n° : KE-27304  
ECSI (Taiwan) : Listé  
ENCS (Japan) n° : Non listé  
ISHL (Japan) : Non listé  
COE (Council of Europe) : Non listé  
JECFA n° : Non listé  
FLAVIS : Non listé  
NEPA (China) : CB91075246  
IECSC (China) : Listé  
TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé  
PICCS (Philippines) : Listé  
NZIoC (New Zealand) : Listé  
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé  
LIS / DSL (Canada) : Listé  
NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Non listé  
C.A.S : 8024-05-3

## Étiquetage :



CAR2 Cancérogénicité 2

ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2

EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3



MUT2 Mutagénicité pour les cellules germinales 2

SC12 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

SS1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H351 - Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.